

Pascale BORDES
Maire

Sport et Vie associative
Tél. 04 66 50 50 50
mairie@bagnolssurceze.fr

Confédération Générale du Travail (CGT)
Monsieur Yannick DELCUZE
bagnolsulcgt@aol.com

LRAR 2C 176 352 6380 9

Objet : Non-renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite de locaux municipaux

Monsieur,

Par convention de mise à disposition gratuite de locaux municipaux conclue avec la Ville de Bagnols-sur-Cèze, des locaux situés au Centre Pierre-Mendès-France, avenue de la Mayre, vous ont été attribués pour une durée courant du 1^{er} septembre 2025 au 30 août 2026. Cette convention précise expressément qu'elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Par la présente, je vous informe que la Ville de Bagnols-sur-Cèze ne souhaite pas conclure une nouvelle convention à l'issue de celle actuellement en vigueur.

En conséquence, la mise à disposition des locaux prendra fin le 30 août 2026. Toutefois, afin de vous permettre d'organiser votre départ dans les meilleures conditions, la Ville vous accorde un délai supplémentaire jusqu'au 30 novembre 2026 pour libérer les locaux.

À cette date, je vous remercie de bien vouloir libérer les locaux et restituer l'ensemble des clés et moyens d'accès mis à votre disposition, conformément aux dispositions de la convention. Je vous prie de contacter le Service Sport et Vie Associative pour restituer vos clés et badges d'accès aux locaux au numéro de téléphone suivant : 04.66.79.70.00.

Je vous remercie pour votre compréhension et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
Le 09 juillet 2026

Le Maire,
Pascale BORDES

